



MJC Maison Pour Tous de Voreppe

Protocole Sanitaire Activités Régulières

Afin d'accueillir les adhérents et tous les utilisateurs de la MJC MPT de Voreppe dans de bonnes conditions sanitaires, le bureau, la direction et l'équipe de la MJC ont élaboré un protocole pour limiter les risques de propagation de la Covid-19 dans tous les locaux de la MJC. Dans l'intérêt de tous et le respect de chacun, nous vous prions de le respecter.

1) Général

L'entrée dans tous les locaux de la MJC implique le port du masque et le nettoyage des mains avec du gel hydroalcoolique mis à votre disposition. Ce port du masque est obligatoire dans la cour, l'accueil, le hall des salles et en fonction des cours dispensés. Il est également obligatoire lors des déplacements (d'une salle à une autre, aux toilettes...).

2) Conditions d'accès dans nos locaux

Toute personne accédant à la MJC déclare sur l'honneur ne pas se savoir porteuse du coronavirus et ne pas avoir été en contact dans les délais indiqués par les autorités de l'Etat, avec une personne dont elle aurait eu connaissance de la possible contagiosité.

Par ailleurs, il est demandé à toute personne présentant des symptômes permettant de suspecter la contamination par le coronavirus (exemple : Toux, fièvre, maux de gorge, symptômes de rhume, fatigue inhabituelle, ...) de ne pas se présenter à la MJC et de solliciter l'avis d'un médecin.

3) Les gestes barrières

Il est demandé à toute personne pénétrant dans les locaux et l'enceinte de la MJC de :

- Respecter les distances
- Avoir et porter le masque
- Se laver les mains, soit au savon (à privilégier dans les salles équipées d'un point d'eau), soit au gel hydroalcoolique
- Limiter les allers et venues inutiles de circulation,
- Respecter le sens de circulation mis en place,
- Avoir pris ses dispositions pour éviter autant que possible l'utilisation des sanitaires,

4) Les activités régulières

Les enfants de plus de 11 ans doivent garder le masque dans les cours sauf pour les activités physiques sportives.

Le masque est porté en permanence par les animateurs.

Pour éviter au maximum le brassage et respecter les entrées/sorties, il est demandé aux parents, aux accompagnants, aux adhérents et aux élèves de :

- Venir habiller de la tenue pour l'activité,
- Patienter dans la cour le temps que le groupe précédant sorte des locaux accompagné de l'animateur,
- Quitter les lieux lorsque l'enfant a été pris en charge et revenir le chercher à l'issue de l'activité (Merci de respecter les horaires et d'être ponctuel),
- Suivre le sens de circulation,

Pour les activités sportives, le port du masque peut être enlevé lors de la pratique par les adhérents. Cependant, il sera à porter pour tous les déplacements (Arrivée, départ, passage aux toilettes).

Pour les activités se déroulant dans d'autres locaux, merci de suivre les indications affichées et d'appliquer les mêmes règles citées précédemment.

Les animateurs d'activités veillent au respect des règles mises en place, et ils sont autorisés à demander à un adhérent qui ne respecterait pas les règles de quitter le cours (Pour les adhérents mineurs, les parents seront informés immédiatement).

5) La désinfection

Les locaux sont nettoyés une fois par jour avec des produits virucides pour les surfaces. Aussi, il est demandé aux participants adultes et aux animateurs à des ateliers de tables, ou utilisant du matériel de nettoyer les surfaces (tables et chaises) pour le groupe suivant avec le produit virucide mis à disposition.

6) En cas de suspicion de la COVID-19

En cas de suspicion de la COVID-19, l'enfant ou la personne sera immédiatement isolé.

Il/Elle sera accompagné par la direction ou le référent COVID-19.

Les parents seront contactés immédiatement pour venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais. Pour une personne majeure, selon les symptômes, un proche pourra être contacté.

Les personnes et les élèves du même groupe seront informés de la suspicion.

Nous sommes une association, nous sommes tous concernés. Le personnel et les animateurs sont chargés de faire respecter ce protocole, merci de votre implication et de votre compréhension.

Ces principes de fonctionnement pourront connaître des évolutions et ajustements en fonction des instructions gouvernementale, municipale et préfectorale.